Deux jeunes de 14 et 15 ans l'avaient agressée par derrière, en lui assénant de violents coups de pied y compris à terre... pendant qu'un 3^{ème} larron qui n'a jamais été inquiété, lui, filmait toute la scène qu'il s'est empressée de mettre sur les réseaux sociaux.

Un an avec sursis...

Après l'émoi, le procès et le verdict : un an de sursis probatoire avec obligation de soins par le Tribunal pour enfants de Grasse assorti de quelques obligations à respecter : suivi psychologique, travail ou formation, interdiction de contact avec la victime et de paraître à son domicile, obligation de l'indemniser, interdiction de contacts entre eux ou encore de détenir une arme pendant 5 ans... On croit rêver ! Et c'est tout ? Le maire de Cannes, David Lisnard, a réagi : « Cette non-sanction, au vu de la gravité avérée et incontestée des faits, ne respecte pas la victime, ne protège pas la société et démontre l'urgence de mener la réforme de la justice pénale des mineurs que nous proposons » (avec la députée Alexandra Martin).

Une affaire qui n'est pas finie...

Le père, M. Bouchaib, a porté plainte contre la Ville de Cannes « pour atteinte à la vie privée, violation du secret professionnel, diffamation et discrimination »... suite à la sanction de la mairie de retirer sa place de marché et de transmettre aux services sociaux son dossier. La victime, l'octogénaire, n'a pas souhaité assister à ce procès, ébranlée par la dernière audience de l'automne dernier. Elle est encore traumatisée, ne dort plus, et a été hospitalisée une semaine après un passage en soins intensifs. Son fils, René, espère qu'ils ne récidiveront pas, eux qui peuvent avoir un sentiment d'impunité étant rentrés chez eux. Il estime aussi « ne pas avoir senti de sincérité dans les propos des jeunes ». À la première audience, cela avait été noté par les observateurs... Après un tel verdict, beaucoup peuvent se poser la question : la Justice a-t-elle encore du sens dans ce pays ?

Pascal Gaymard

Partager:

- Twitter
- Facebook
- LinkedIn

SOCIÉTÉ : La Justice a-t-elle encore du sens ? | 2

Prénoi	m ou nom co	mplet [
Email						
□ En o	continuant, v	ous aco	ceptez la po	litique d	e confiden	ıtialité
S'abo	nner à la new	sletter]			